

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

RÈGLEMENT 3418-2023-2

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
concernant l'ajout de la classe d'usages d'entrepôt (I4) dans la zone industrielle-
commerciale Dk01Ic, située sur la rue Louis-Faucher

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QU'une demande a été déposée afin de permettre l'entreposage
intérieur dans la zone industrielle-commerciale Dk01Ic, située sur la rue Louis-
Faucher;

ATTENDU QUE des établissements d'entreposage intérieur sont déjà présents
dans la zone;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les
dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ,
c. C-19), lors de la séance du , un avis de motion a été préalablement donné
et le projet de règlement a été déposé;

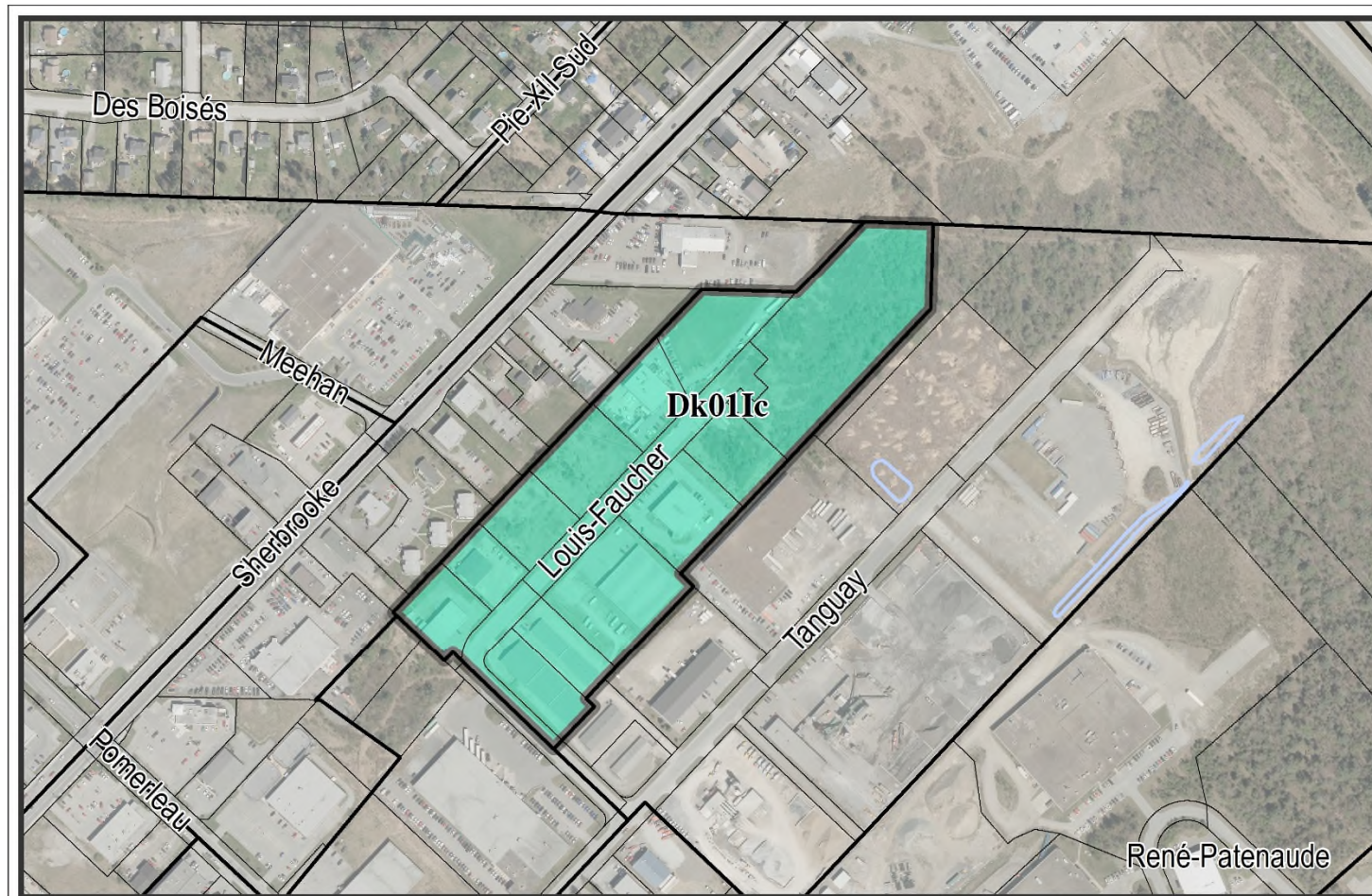
ATTENDU QU'un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les
changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son
adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des usages et des normes d'implantation par zone est modifiée à la grille correspondant à la zone Dk01Ic, en ajoutant, dans la case correspondant à la ligne « Industriel - I4 – Entrepôt » et pour la colonne « Dk01Ic », l'expression « X ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Pelletier

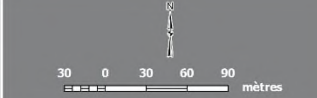
Marie-Pierre Gauthier, greffière



 Zone concernée

VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

ZONAGE
 Zone concernée

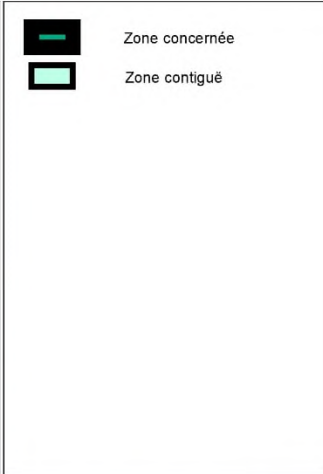
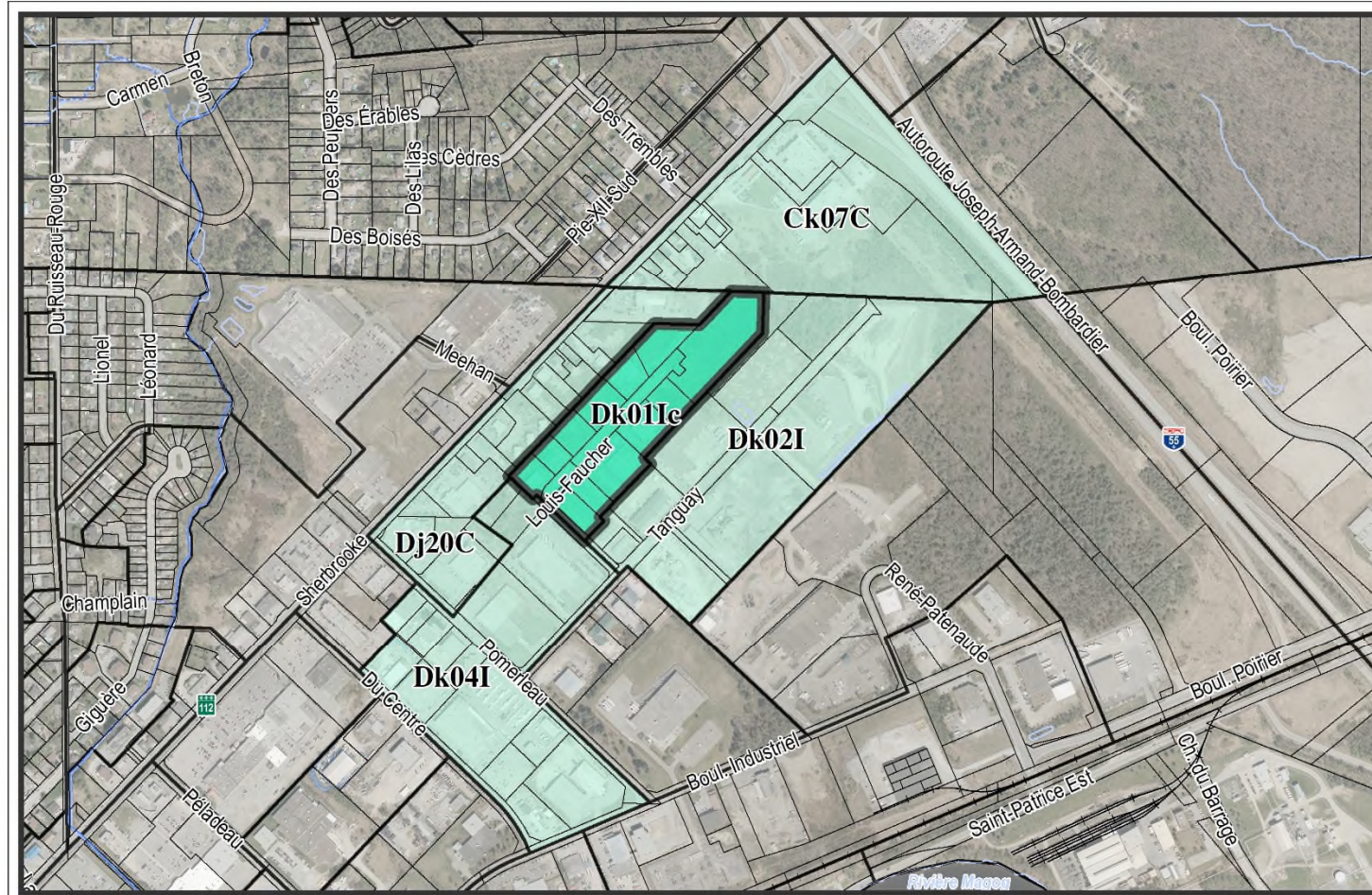


Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2023-09-19
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme

Approuvé par : **Méïssa Charbonneau**
 Directrice,
 Direction de la planification
 et du développement du territoire

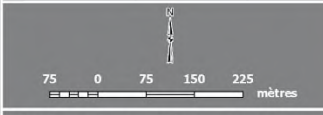
Nom fichier : Plan no. : Séquence :





VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

ZONAGE
 Zone concernée et zones contiguës



Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2023-09-19
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme

Approuvé par : **Méïssa Charbonneau**
 Directrice,
 Direction de la planification et
 du développement du territoire

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

